



Le Conseil Consultatif Communal des Aînés, c'est :

- ✓ faire connaître
- ✓ comprendre
- ✓ prendre en compte

les préoccupations, aspirations et droits des aînés.

*Rejoignez-nous et aidez-nous
à réfléchir, agir et proposer !*



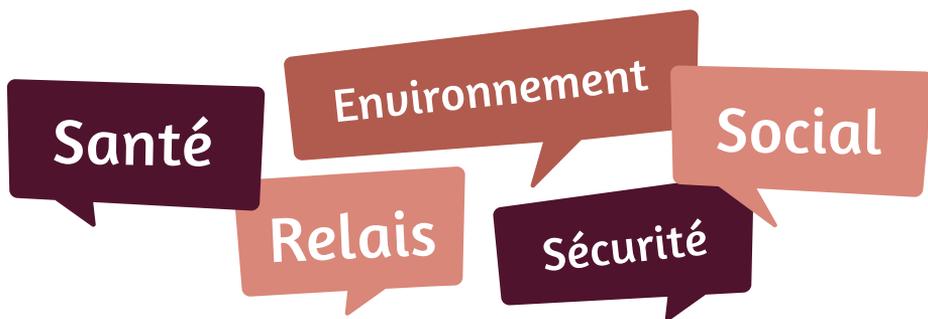
L'objectif du **Conseil Consultatif Communal des Aînés** de Wanze est d'intégrer les besoins des aînés dans les politiques menées par les pouvoirs locaux et d'assurer le maintien des seniors en tant que citoyens à part entière.

Fondé en 2008, le Conseil Consultatif Communal des Aînés de Wanze (CCCAW) est ouvert à tout citoyen de la Commune âgé de 60 ans ou plus.

Composition

Le Conseil Consultatif Communal des Aînés de Wanze est composé de membres effectifs désignés par le Conseil communal pour un mandat de six ans. Le CCCAW a élu, en son sein, un bureau composé de 10 membres : 5 référents, dont le Président et 5 animateurs.

Cinq groupes de travail sont constitués au sein du Conseil consultatif pour étudier et formuler des propositions relatives à des matières importantes pour la vie des aînés :



Ces groupes se réunissent chaque mois et sont ouverts à toute personne wanzoise, de plus de soixante ans, qui est intéressée par ces questions.

Par le travail qui se réalise ainsi, en toute indépendance d'esprit et dans le respect du pluralisme, l'occasion est donnée à chaque aîné de participer à la vie et au développement de sa commune.

Sujets abordés

Quelques exemples :

- ▶ Trucs et astuces pour votre smartphone
- ▶ Votre testament de vie
- ▶ Potagers partagés
- ▶ Mise à niveau du permis de conduire
- ▶ Prévention des arnaques téléphoniques et autres
- ▶ Divers ateliers
- ▶ Des conseils pour mieux vivre à Wanze
- ▶ Conférences multiples
- ▶ ...



**UNE QUESTION ? ENVIE DE NOUS REJOINDRE ?
CONTACTEZ-NOUS POUR PLUS D'INFOS !**

Service social communal : 085/31 73 08 - service.social@wanze.be

CONSEIL CONSULTATIF
COMMUNAL DES AÎNÉS

wanze
